



A Tous PNC

AIR FRANCE

www.unac.asso.fr navigants@unac.asso.fr

Jeudi 7 juillet 2016

DEMI D'OUVERTURE



PROJET D'ACCORD MIS À SIGNATURE

À l'issue de notre cycle de négociations et à l'approche de notre préavis du 27 juillet, la Direction nous a reçus les 30 juin et 1^{er} juillet afin de nous présenter sa dernière proposition de texte censée remplacer ou plutôt compléter notre accord collectif PNC.

Pour l'UNAC, ce texte marque une avancée certaine dans le cheminement de cette négociation. Il ne comporte plus aucune remise en cause de nos règles d'utilisation (N70 ou abattement), de rémunération, ou de carrière (GVT). Il acte des améliorations non négligeables sur la qualité de nos plannings et notamment sur leur stabilité ainsi que sur des règles d'utilisation.

NÉANMOINS, LE MANQUE DE PRÉCISION DE CE TEXTE NE NOUS PERMET PAS D'Y APOSER NOTRE SIGNATURE EN L'ÉTAT.

NOTRE AMBITION

Notre ambition est d'améliorer ce texte pour le rendre acceptable. Plusieurs points nécessitent un travail technique ainsi qu'un nouvel arbitrage.

Ce travail ne peut se satisfaire d'un simple jeu de postures et nécessite de profiter pleinement du calendrier que nous permet la date d'échéance de notre Accord Collectif PNC au 31 octobre.

⊕ Le volet Moyen Courrier souffre encore d'un déficit de garanties sur les compositions d'équipage (notamment sur 319 Xlong) et sur des protections règlementaires.

⊕ Certains points Long Courrier sont trop imprécis par rapport aux avancées que nous avons obtenues en réunion.

⊕ Le travail sur les IR OPS n'est pas encore suffisamment abouti et nécessite de cadrer techniquement les interactions entre règles européennes et règles de l'accord.

⊕ L'intégralité du rédactionnel de ce texte doit être revu afin d'écartier le conditionnel et les « réflexions à engager », pour réellement **acter** des avancées précises.

Il est également indispensable d'être en capacité de jauger les améliorations annoncées par la Direction en matière de facilités de transport.

Il nous semble opportun de laisser du temps au Président Janailac d'apprécier le contexte social de l'entreprise et d'élaborer un plan stratégique de croissance soutenu par l'État qui devra envisager de réelles protections pour le transport aérien français.

**AFIN DE SE DONNER LE TEMPS D'Y TRAVAILLER SEREINEMENT
L'UNAC REPORTE SON PRÉAVIS DE GRÈVE DU 27 JUILLET.**

**NOUS DÉPOSONS UN NOUVEAU PRÉAVIS DE GRÈVE
DU 14 AU 17 OCTOBRE**